

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

**Arrêté du 8 novembre 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints techniques des administrations de l'Etat au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires**

NOR : TREK2227396A

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 8 novembre 2022, est autorisée, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints techniques des administrations de l'Etat au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Le nombre total des places offertes au recrutement susmentionné est fixé à deux places, ouvertes au sein des services déconcentrés du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires dans le ressort territorial des îles de Wallis et Futuna.

Les candidats transmettent un dossier de candidature comportant une lettre de candidature et un *curriculum vitae* détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

Les auditions par le comité de sélection se dérouleront conformément au calendrier fixé par le représentant de l'Etat au sein des îles de Wallis et Futuna.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'administration supérieure des îles de Wallis et Futuna, BP 16 Havelu - Mata'Utu 98600 Wallis-et-Futuna et à l'adresse électronique suivante : [srh-wf@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr](mailto:srh-wf@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr).

Les avis de recrutements feront l'objet d'une publicité dans les conditions prévues à l'article 3-2 du décret du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat.